

Limoges, le 1 septembre 2018

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Objet : Lettre de Rentrée

Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Principaux d'Éducation,
Les Professeurs documentalistes,
Les Personnels de Vie Scolaire,
S/C de Madame, Monsieur le Chef d'établissement

Inspection Pédagogique Régionale

Dossier suivi par
Dominique CHARRAZAC
Isabelle FICAT

dominique.charrazac@ac-limoges.fr
isabelle-jeanne.ficat@ac-limoges.fr

Site de l'académie :
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
13 rue François Chenieux,
CS 23124
87031 Limoges CEDEX 1

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

En cette rentrée 2018, nous sommes heureuses de souhaiter la bienvenue aux collègues qui nous ont rejoints sur l'académie de Limoges.

En préambule, nous tenons à rappeler la place que nous accordons à la confiance dans nos relations professionnelles, confiance que nous nous emploierons à mettre en œuvre à vos côtés.

Cette année verra la mise en place de la réforme du lycée général et technologique et la transformation du lycée professionnel. Nous vous engageons à participer à la réflexion collective qui pourra se mettre en place dans vos établissements respectifs sur ces nouveaux enjeux.

Par le plan pluriannuel de formation que nous avons engagé, nous souhaitons vous accompagner dans le développement de compétences et de connaissances que vous déployez dans les missions qui vous sont confiées en tant que professeurs documentalistes et personnels d'éducation au service des élèves, pour leur accompagnement pédagogique et éducatif et au-delà pour une future insertion professionnelle et sociale. Votre expertise, votre rôle de conseiller auprès des équipes de direction et pédagogique vous confère un rôle essentiel dans la définition et mise en œuvre de la politique éducative de vos établissements respectifs. Nous vous engageons à partager le plus largement possible dans les instances de vos établissements les politiques documentaire et éducative dont vous êtes les principaux initiateurs et qui contribuent largement à l'ambition de notre nation. Nous ne pouvons que vous encourager à contribuer également à vous saisir des dispositifs en vigueur dans vos établissements afin d'accompagner au mieux les élèves dans la construction de leur culture civique.

Enfin, il convient d'apporter une attention particulière aux instances lycéennes et collégiennes et tout particulièrement au renouvellement du Conseil Académique à la vie lycéenne. La semaine de la démocratie sera dans ce cadre un temps fort de la vie de vos établissements, levier essentiel de la pédagogie démocratique.

Nous vous rappelons que le site des professeurs documentalistes et celui des CPE, consultables aux adresses suivantes :

<http://pedagogie.ac-limoges.fr/cpe/>
<http://pedagogie.ac-limoges.fr/doc/#&panel1-4>

Sont des outils favorisant la mutualisation et le travail collaboratif.

Lors de nos visites dans vos établissements, nous serons attentives aux coopérations développées entre les personnels de vie scolaire et les professeurs documentalistes, afin de contribuer à la mise en place d'un encadrement positif pour les élèves. Dans les établissements dotés d'internats, nous serons vigilantes sur la qualité d'un projet pédagogique et éducatif efficace qui permette la réussite scolaire et la socialisation des élèves dans un cadre rassurant pour les parents : conditions d'accueil, d'apprentissage et d'accompagnement propices à la réussite scolaire (politiques éducatives, équipements et pratiques numériques, culturelles, etc...). L'internat est un lieu de vie favorisant le bien-être et l'acquisition des compétences psychosociales.

En outre, nous vous encourageons à vous saisir des dispositifs pédagogiques, tout particulièrement « Devoirs faits » pour développer de nouveaux espaces de travail qui seront autant de lieux d'innovation et d'expérimentation pédagogiques. Vous avez toute notre confiance pour concevoir des projets originaux et attractifs.

Bien sûr, nous nous appuyerons également sur le référentiel des compétences défini par l'arrêté du 1er juillet 2013 paru au J.O du 18 juillet 2013 (NOR : MENE1315928A), tout comme sur les circulaires du 10 août 2015 pour les CPE et du 31 mars 2017 pour les professeurs documentalistes.

Pour finir, cette rentrée scolaire est également caractérisée par l'accueil de nouveaux collègues stagiaires dans le cadre des concours de recrutements : 7 stagiaires CPE et 4 professeurs documentalistes sont affectés dans l'Académie de Limoges pour débiter leur activité au service de l'Éducation Nationale et suivre une formation à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ). Nous leur souhaitons une belle et longue carrière au sein de notre institution.

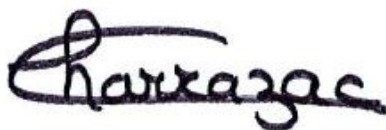
Nous vous assurons de notre disponibilité pour répondre au mieux à vos préoccupations. Au-delà des visites que nous effectuerons dans les établissements, vous pourrez nous contacter via la messagerie électronique. Nous vous rappelons que les demandes à caractère officiel doivent être faites par écrit en suivant la voie hiérarchique.

Nous vous souhaitons de réussir dans vos missions, au service d'un climat scolaire serein, favorable à la réussite de chaque élève de l'académie de Limoges.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire,
Au plaisir de vous rencontrer,

Dominique CHARRAZAC,

Isabelle FICAT,



Nous souhaitons attirer votre attention sur la campagne d'inscription aux différentes formations organisées dans le cadre du Plan Académique de Formation. Vous pouvez vous inscrire en vous connectant sur le lien disponible sur le site académique, à la rubrique « formation » pour ce qui est des formations à candidatures individuelles. Vous serez, comme l'an passé, invités à venir participer aux formations à public désigné qui auront lieu au plus près de vos territoires.